



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### activités de plein air

Question écrite n° 51381

#### Texte de la question

M. Alain Chrétien interroge M. le ministre de l'éducation nationale au sujet de son projet de remise en cause de 50 % de la subvention (800 000 euros) allouée au collectif d'associations « La Jeunesse en plein air » (JPA). Ce collectif regroupe des associations d'éducation populaire, des syndicats d'enseignants, la FCPE et est reconnu d'utilité publique. Il rappelle que la JPA aide 19 000 enfants à partir en séjour collectif et en classe découverte. Près de 2 000 établissements ont bénéficié de l'aide de la JPA - dont 400 situés en zone rurale et 500 situés dans les ZEP - pour organiser des séjours scolaires. Aussi, il demande au ministre que la JPA soit reconnue complémentaire de l'école dans la perspective d'une prochaine convention pluriannuelle d'objectifs et que l'effort demandé par l'État soit réparti équitablement entre toutes les associations.

#### Texte de la réponse

La confédération Jeunesse au Plein Air (JPA) est une association qui permet à des enfants d'accéder à des vacances et des loisirs éducatifs. Son action en complémentarité de l'école est reconnue par l'agrément de l'éducation nationale et par une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) qui a été renouvelée pour la période 2014-2016. Ce renouvellement intervenu en avril 2014 témoigne de la reconnaissance de l'engagement de la JPA en faveur de la réduction des inégalités et des valeurs de solidarité, de laïcité et d'éducation à la citoyenneté portées par la confédération, valeurs auxquelles le ministère chargé de l'éducation nationale est fortement attaché. Cependant la situation actuelle de contrainte budgétaire a conduit le ministère à réévaluer son soutien afin de trouver le juste équilibre entre les besoins exprimés par l'association et les moyens disponibles pour faire fonctionner au mieux l'école de la République en termes de crédits d'intervention. Dans ce contexte, les crédits dévolus aux associations ont été concentrés sur les projets associatifs les plus directement en lien avec l'école. Les actions éducatives de la JPA étant largement centrées sur les temps de loisir et les activités extra-scolaires, le soutien du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a été réévalué. Compte tenu des difficultés que ce recentrage de moyens peut induire sur l'activité de cette association dont le financement de l'État constitue une part importante de l'ensemble des ressources, la baisse de la subvention a été contenue. Le montant de la subvention accordée s'élèvera donc pour la période 2014-2016 à 2 970 000 euros, ce qui fait toujours de l'éducation nationale le premier soutien du mouvement Jeunesse au Plein Air.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Chrétien](#)

**Circonscription :** Haute-Saône (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51381

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 mars 2014](#), page 1978

**Réponse publiée au JO le :** [16 septembre 2014](#), page 7757